

Le double effet Dologuélé et le retour aux idéaux de la Renaissance

Le renoncement à la nationalité française d'Anicet Georges Dologuélé a eu une double conséquence : la réhabilitation des fanatiques du Touadérisme d'une part, et l'affaiblissement de l'opposition démocratique d'autre part.

1 – Les pyrrhiques frivoles des partisans du président Touadéra

Alors qu'ils étaient en apnée, incapables de la moindre respiration pour reprendre souffle, la décision de l'opposant Dologuélé de renoncer à sa nationalité française leur à redonner un bol d'air ! A leurs eux, cette décision valide la constitution du 30 août 2023, loi fondamentale discriminatoire et xénophobe, dénoncée par toute l'opposition démocratique et une grande partie de la société civile.

Revigorés, les partisans du président Touadéra vont plus loin : s'autoproclamant « professeurs en droit et juristes formés sur le tas », ils réinterprètent la situation à leur manière, frivole et stupide : Dologuélé n'est plus Centrafricain et doit désormais engager des démarches administratives auprès du Conseil d'Etat (sic) pour recouvrer sa nationalité centrafricaine (1) !

Faisons la leçon aux « Diafoirus de l'école buissonnière du droit de Bangui » d'un fait simple : avant de retirer sa nationalité française au requérant, le ministre de l'intérieur de la France s'est assuré que l'intéressé n'est pas apatride, c'est-à-dire que M.

Dologuélé en devenant français en 1994, n'a pas perdu sa nationalité centrafricaine ; aucune notification en ce sens ne peut donc lui être opposée !

En second lieu, il convient de rappeler un autre point de droit, qui concerne le principe de la non-rétroactivité de la loi ; aucune loi votée ne peut avoir des effets rétroactifs (2).

Autrement dit, les dispositions de l'article 10 de la constitution du 30 août 2023 ne peuvent s'appliquer à Anicet Georges Dologuélé, ni à aucun autre binational ; raison pour laquelle les binationaux sont pléthore au gouvernement !

Les Gouandjika, Doctrouvé et autre Kossimatchi devront exercer leurs pyrrhiques sur d'autres champs de bataille ; par exemple, prouver que leur champion est bien Centrafricain d'origine !

Qu'ils se rappellent que la constitution du 30 mars 2016 dispose que les enfants légitimes, naturels et adoptifs jouissent des mêmes droits. Cette disposition a été reprise dans l'article 41, alinéa 8, de la constitution du 30 août 2023 ! C'est à ce titre que les Centrafricains ont fait l'honneur à Faustin-Archange Touadéra d'être leur président.

Dès lors, Sa constitution traduit bien le signe de son ingratitude et de sa perversité narcissique ! Elle entérine une révocation de l'état de droit (3).

2 – Le torpillage des partis politiques de l'opposition démocratique (POD)

En renonçant à sa nationalité française, sans prévenir ses pairs réunis au sein du bloc républicain de défense de la constitution du 30 mars 2016 (BRDC), au moment même où ceux-ci ont obtenu de haute lutte l'ouverture d'un dialogue politique avec le gouvernement, Anicet Georges Dologuélé a porté « un coup de Jarnac » à ses anciens alliés. On peut dire qu'il a agi en état de récidive légale, ayant perpétré le même

forfait en 2020 dans le cadre de la coalition COD2020.

Il ne peut plus prétendre au leadership de l'opposition démocratique et, encore moins, faire valoir que la constitution Touadéra le visait directement, individuellement et personnellement. L'affirmer, c'est faire preuve d'une démarche égotique qui ouvre la voie au culte de la personnalité et à une tentation dictatoriale du pouvoir.

Aujourd'hui, les POD doivent discuter sur le plan juridique de l'impossibilité matérielle et politique d'organiser des élections générales groupées dans les conditions actuelles, lesquelles mettent en lumière l'incompétence de l'Autorité nationale des élections, la non neutralité du Conseil constitutionnel et l'instauration du vote bloqué à la session extraordinaire de l'assemblée nationale pour faire passer en force les dispositions dérogatoires à l'article 7 du code électoral ; toutes velléités synonymes d'une tentative du trucage des élections à venir.

Seules doivent être négociées et prises en considération les modalités pratiques d'organisation d'une élection présidentielle équitable, crédible et transparente, susceptible de doter le pays d'un président légitimement élu au 30 mars 2026 !

3 – De l'indignation à l'action

Dès ce matin 9 septembre 2025, et demain, le 10 septembre 2025, se tiendra l'édition 2025 de la réunion des chefs d'Etat de la CEMAC. Ils seront six autour de la table et totalisent en tout 144 années de présence cumulée au pouvoir. Trois au moins alignent chacun plus d'une quarantaine d'années d'exercice du pouvoir. Ils seront sans doute les premiers à conforter le président centrafricain dans sa volonté de conserver le pouvoir, lui prodiguant les conseils pour verrouiller son opposition (4). C'est pourquoi, voir le président Denis Sassou Nguesso de la République du Congo, qui va prendre la présidence en exercice de la communauté pour un an, comme une marionnette manipulée par la France pour déstabiliser Faustin-Archange Touadéra relève de la paranoïa d'un régime à bout de souffle (5). Entendre les partisans de ce dernier crier au scandale, comme gorettes qu'on égorge, relève de la tactique des pyromanes qui se dédouanent, une fois l'incendie déclarée, en criant « Au feu » ! Les membres du MCU oublient que le président congolais a déjà servi de médiateur dans la crise centrafricaine en animant le Forum de Brazzaville du 21 au 23 juillet 2014 ; ce qui a permis de lancer les consultations populaires à la base ainsi que le dialogue inter centrafricain du 4 au 11 mai 2015 ayant accouché de la constitution du 30 mars 2026 et à l'élection de Touadéra !

Aujourd'hui, la situation n'est plus la même. En effet, plus qu'une crise politique, la République centrafricaine traverse non seulement une crise de régime mais, aussi, une vraie crise de société.

D'un côté, le pouvoir s'organise en tribu-classe et phagocyte tout l'appareil d'Etat en privilégiant la nomination des seuls membres d'une tribu, les Ngbaka-Mandja ; de l'autre côté, il génère une telle corruption généralisée que les fondations de la société en sont ébranlées. Le cas de l'université nationale de Bangui est symptomatique de cette décrépitude générale (6).

Dans ces conditions, s'indigner ne suffit plus ; protester moins encore, sauf à s'exposer aux arrestations et détentions arbitraires au prétexte d'atteinte à la sûreté de

l'Etat ou de tentative d'empoisonnement du président de la République ! Dès lors, c'est l'ensemble des paradigmes qui gouverne la société centrafricaine qui doit être passé en revue, amendé ou aboli.

4 – Pour un retour aux sources de la République centrafricaine

Revenir aux sources c'est revenir à la vision de Barthélémy Boganda et à son héritage. Cette vision et cet héritage s'inscrivent d'abord dans la devise du mouvement d'évolution sociale en Afrique noire, Zo kwè Zo, qui proclame la dignité de l'homme noir. Ils se traduisent ensuite dans une volonté d'émancipation de l'homme noir à travers les cinq verbes taxonomiques de son programme : instruire, nourrir, soigner, habiller et loger, lesquels supposent unité, solidarité et hospitalité. Enfin, vision et héritage proposent la création d'une communauté africaine unie et ouverte à ses afro descendants, le panafricanisme !

Ce sont désormais les trois priorités qui doivent guider nos comportements et attitudes politiques.

A ce titre,

- il est temps de mettre fin à la mission de la Minusca, qui ne remplit pas son mandat mais dont les chefs se contentent de renforcer un régime corrompu dans ses dérivés ;
- la Russie n'est pas l'ennemie de la RCA et Moscou doit donc débarrasser le pays des mercenaires étrangers de la société Wagner qui ne peuvent pas intégrer l'Africa Corps ;
- la France, au prétexte de protéger ses intérêts et son « pré-carré », ne doit pas apporter son concours à un pouvoir en fin de vie, amoral et anti démocratique (7) ;
- la société civile, meurtrie par le drame du lycée Barthélémy Boganda où 29 personnes jeunes ont perdu la vie, ne doit plus apporter sa caution à un régime qui survit par milices interposées ;
- les leaders et cadres des POD doivent prendre leur courage à deux mains, taire leurs egos respectifs et aller au combat politique derrière un candidat unique et un programme commun de gouvernement de salut public.

Paris, le 9 septembre 2025

Prosper INDO

Economiste,

Consultant international

- (1) – *Conférence de presse du mardi 2 septembre 2025 animée par Euloge Doctrrouvé Koi et Blaise Didatien Kossimatchi au nom des groupes Synergie et Galaxie nationale.*
- (2) – *Les thuriféraires du président Touadéra devraient relire à tête reposée l'excellent texte de M. Odilon Maurice Ouakpo en date du 2 septembre 2025.*
- (3) – *Personne ne comprend que son épouse, petite-fille du préfet Dibert-Bekoy, ancien directeur de la sûreté nationale centrafricaine, et ancien directeur de la*

- loterie nationale, ne songe pas à inculquer ces valeurs républicaines à son président de mari.*
- (4) - *Au titre de ces conseils, il faut signaler la signature le 6 septembre 2025 d'un nouvel accord de coopération militaire entre le Cameroun et la RCA, qui vise le renforcement de la sécurité frontalière, l'échange de renseignements, la mise en place d'opérations conjointes contre les groupes armés et les formations militaires.*
- (5) - *Les partisans du président Touadéra oublient qu'Anicet Georges Dologuélé a été le président de la BDEAC à Brazzaville et n'y a pas laissé que de bons souvenirs et n'y a pas fait montre d'atomes crochus avec le président Denis Sassou Nguesso.*
- (6) - *On se rappelle qu'un comité de soutien universitaire à la candidature de Faustin-Archange Touadéra s'était fendu d'un chèque de 10 millions de francs CFA pour soutenir l'ancien recteur de l'université nationale de Bangui, devenu président de la République. Sitôt après, les mêmes responsables de l'université ont exigé des étudiants en sciences physiques de contribuer financièrement à l'organisation de leurs sorties pédagogiques. Aujourd'hui, on apprend que le doyen de la faculté des lettres et des sciences sociales exige, en sa qualité de responsable de l'Ecole doctorale, le versement d'une somme de 2 millions de francs CFA à chaque doctorant pour avoir le privilège de soutenir sa thèse. Révélée il y a deux semaines, cette escroquerie aurait fait bondir le président Touadéra qui a exigé le remboursement de ces sommes à leurs dépositaires, ayant en mémoire le fait que le budget de l'Etat prévoit déjà une ligne spécifique de 80 millions de francs CFA destinée à prendre en charge les frais de soutenance de thèses. Le président est bien marri de s'effaroucher, lui qui continue à donner des cours à l'université, en contradiction avec les dispositions constitutionnelles qui lui interdisent toute autre activité en dehors des fonctions de sa charge, selon un protocole semble-t-il immuable : haie d'honneur des enseignants et des responsables du rectorat à son arrivée, et haie d'honneur des mêmes à la fin de son cours, à son départ ! On n'oublie que le même président a promu par décret, au rang d'enseignant-chercheur en spiritualisme, son ancien responsable des concours et examens, un certain Didatien Kossimatchi, aujourd'hui coordonnateur général de Galaxie Nationale, la plateforme présidentielle signalée plus haut ! La structure de formation des élites du pays est ainsi le tabernacle de la corruption. A qui la faute ?*
- (7) – *Dans les prochains jours, se tiendra au Maroc la réunion des bailleurs de fonds invités pour financer le Plan national de développement 2024-2028 du Centrafrique, un plan qui n'a pas été soumis à la délibération de l'assemblée nationale, ni rendu public pour que les citoyens en prennent connaissance. Il ne peut être question de financer un tel plan sans garanties ni conditions.*